

3ème Section  
Environnement

EJ/FR  
Poste 213

ARRETE S3/I/78 n° 4328 du 9 octobre 1978  
abrogeant l'arrêté n° I314 du 5 juin 1970 autorisant  
l'exploitation d'une installation de combustion  
par la S.A. Jacques PARISOT à ST LOUP SUR SEMOUSE.

LE PREFET DE LA HAUTE SAONE,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la protection de l'environnement, et notamment son article 23 ;
- VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi susvisée et notamment son article 39 ;
- VU la nomenclature des Installations Classées ;
- VU l'arrêté préfectoral n° I314 du 5 juin 1970 autorisant l'exploitation d'une installation de combustion ;
- VU l'avis et les propositions de Monsieur le Chef du Service de l'Industrie et des Mines de BOURGOGNE FRANCHE COMTE, Inspecteur des Installations Classées dans le Département ;

CONSIDERANT que l'installation dont l'exploitation a été autorisée par l'arrêté préfectoral n° I314 susvisé a été mise hors d'usage par une explosion en date du 24 mai 1978 et qu'ayant été l'occasion de nuisances gênantes pour le voisinage, il y a lieu, en application de l'article 39 du décret N° 77.1133 susvisé, de ne la remplacer qu'après nouvelle autorisation ou déclaration.

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Haute-Saône ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er - L'arrêté préfectoral n° 1314 susvisé du 5 juin 1970 est abrogé.

.../...

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié à la S.A. PARISOT. Il sera affiché pendant un mois à la porte de la Mairie par les soins de Monsieur le Maire de SAINT LOUP SUR SEMOUSE.

ARTICLE 3 - Messieurs le Secrétaire Général de la Haute-Saône, le Sous-Prefet de LURE, le Maire de SAINT LOUP SUR SEMOUSE, le Chef du Service de l'Industrie et des Mines de BOURGOGNE FRANCHE COMTE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Maire de SAINT LOUP SUR SEMOUSE

- Monsieur le Chef du Service de l'Industrie et des Mines de BOURGOGNE FRANCHE COMTE.

FAIT A VESOUL, LE 9 octobre 1978  
LE PREFET,

POUR LE PREFET,  
LE SECRETAIRE GENERAL DELEGUE,  
Bernard BOUCAULT

POUR AMPLIATION,

POUR LE SECRETAIRE GENERAL ET PAR DELEGATION,  
L'ATTACHE, CHEF DE LA SECTION,

F. EYMANN

